

# Cap Artisans

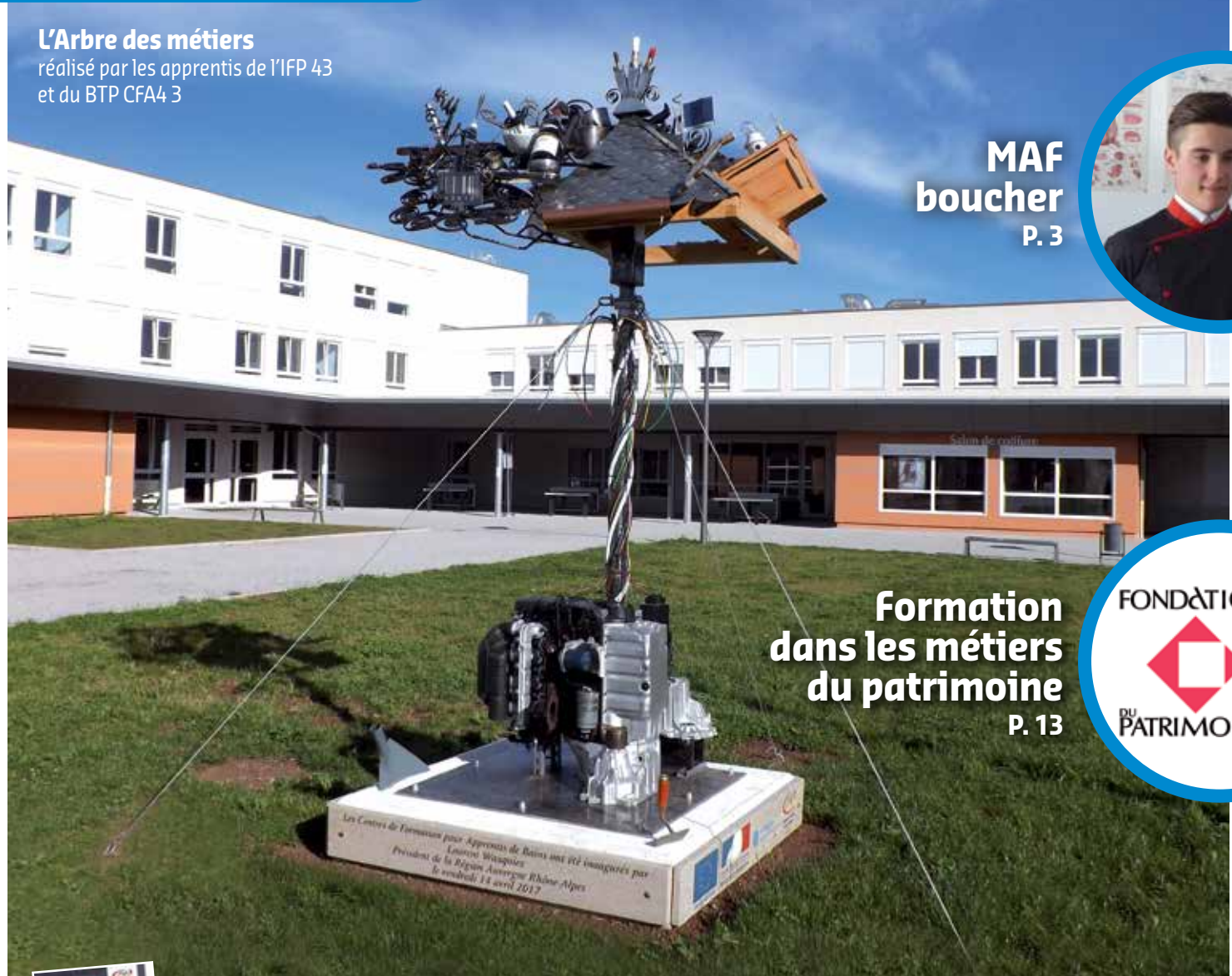
Magazine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Loire

Juin 2017 N°18

[www.cma-hauteloire.fr](http://www.cma-hauteloire.fr)

## L'Arbre des métiers

réalisé par les apprentis de l'IFP 43  
et du BTP CFA4 3



**MAF  
boucher**  
P. 3



**Formation  
dans les métiers  
du patrimoine**  
P. 13



**Formations  
2017**  
P. 6

DOSSIER

## L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

P. 11

## ACTUALITÉS

[www.avise-info.fr](http://www.avise-info.fr), le site d'informations pour les artisans p. 7 et 8

## ÉVÉNEMENT

5 champions régionaux des Olympiades des Métiers 2017 en équipe de France des Métiers p. 10



## Des projets à construire

On nous annonce des perspectives économiques plus positives, le moral des entreprises et des consommateurs serait à la hausse... Pour autant, dans nos entreprises artisanales de Haute-Loire, la reprise n'est pas encore au rendez-vous. Même si les principaux indicateurs en niveau d'activité, chiffres d'affaires, trésorerie et effectifs se maintiennent, les évolutions constatées dans les différents secteurs d'activité sont très disparates et laissent encore très perplexe sur la consolidation de la situation financière des entreprises auvergnaises.

Dans cette année électorale, je serai particulièrement vigilant à défendre et positionner l'artisanat au cœur des réflexions auprès de nos représentants politiques locaux, régionaux et nationaux. Quels changements nous attendent avec le nouveau gouvernement ? Il faudra être attentif aux propositions de déréglementation, du droit du travail et de l'accès à l'apprentissage, à l'évolution du RSI... Autant de thèmes qui sont importants pour votre quotidien, pour l'avenir de nos métiers, pour le développement de l'emploi dans les petites entreprises et pour la formation des jeunes. N'oublions pas que les entreprises artisanales sont un pilier de l'économie locale. Nous devons faire entendre notre voix !

Quelques certitudes commencent à s'affirmer : la Région Auvergne Rhône Alpes a défini ses dispositifs d'aides aux entreprises, les communautés de communes et d'agglomération étudient le soutien qu'elles peuvent apporter aux entreprises locales. Autant de projets qui offrent des perspectives intéressantes pour la reprise de l'activité économique dans notre territoire.

Et puis je n'oublie pas que nous avons inauguré le nouveau CFA de Bains en avril dernier. Cette nouvelle structure, pour laquelle la CMA43 s'est investie financièrement, est une porte d'entrée formidable pour inciter les jeunes à se former dans nos métiers et s'orienter dans l'artisanat. Avec des outils innovants et performants, je souhaite que les deux établissements atteignent le quota maximum de jeunes à la rentrée dans chacune des filières de formation. Et pour cela, chers collègues artisans, je compte aussi sur vous pour ne pas fermer la porte aux jeunes qui viendront à votre rencontre en quête d'un maître d'apprentissage pour apprendre votre métier !

Bonne lecture à tous,

**Serge Vidal**

Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Loire



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat

Haute-Loire



3 Apprentissage

4-5 Organisations professionnelles

6 Formation

7 ACTUALITÉS : [www.avise-info.fr](http://www.avise-info.fr), le site d'informations pour les artisans

11 DOSSIER : **L'emploi des personnes handicapées :  
des solutions ouvertes à toutes les situations**

13 Métiers d'art et patrimoine

14-15 Mouvements du répertoire des métiers

Immatriculations/radiations - février/mars/avril/mai

### Cap'Artisans

Responsable de la rédaction : Bernard Sabot - Comité de rédaction : services de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Crédits photos : Thinkstock® - Chambres de Métiers et de l'Artisanat 03 / 15 / 43 / 63 - Assemblée permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Contact : service communication - Tél. 04 73 29 42 00 - [contact@crma-auvergne.fr](mailto:contact@crma-auvergne.fr) - [www.crma-auvergne.fr](http://www.crma-auvergne.fr) - Dépôt légal à parution

CMA Haute-Loire - Directeur de la publication : Serge Vidal - Responsable de la rédaction : Sarah Poyeton - Comité de rédaction : services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Loire

Crédits photos : CMA Haute-Loire et l'Éveil de la Haute-Loire - © Bruno Klein - © Thinkstock - INMA - Assemblée permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

CMA Haute-Loire - 13, avenue André-Soulier - BP 60104 - 43003 Le Puy-en-Velay CEDEX

Tél. 04 71 02 34 56 - Fax 04 71 02 10 32 - E-mail : [contact@cma-hauteloire.fr](mailto:contact@cma-hauteloire.fr) - [www.cma-hauteloire.fr](http://www.cma-hauteloire.fr)

## Gabin BENOÎT-FAISANDIER

### Meilleur Apprenti Boucher de France 2017

La sélection nationale du concours du Meilleur Apprenti boucher de France s'est déroulée début avril au CIFA de l'Yonne (Auxerre). La région Auvergne et l'IFP 43 se sont distingués à l'échelon national lors de ce concours grâce au savoir-faire de Gabin Benoît-Faisandier.

Le candidat aïtligérien concourait aux côtés de 25 jeunes bouchers venus de toute la France. Pour décrocher le titre, les jeunes candidats ont dû œuvrer pendant 6 heures. Au programme : désosser, parer et ficeler de l'agneau, du veau et du bœuf. Les candidats devaient ensuite présenter sur un plateau l'ensemble des pièces demandées. Lors de la proclamation des résultats par le jury, Gabin a remporté la première place du concours.

Ce jeune homme de 18 ans, originaire d'Arsac-en-Velay est apprenti dans la boucherie Transferme de Franck Gineys à Coubon où il prépare un CAP Boucher. Encadré de son enseignant Christian Roux et de son maître d'apprentissage M. Gineys ; Gabin s'est beaucoup entraîné pour la réussite de ce concours.



## Inauguration de l'IFP43

Vendredi 14 avril, avait lieu l'inauguration du nouvel ensemble de bâtiments des CFA de Bains. Le président de Région, Laurent Wauquiez, entouré des élus des collectivités territoriales, des entreprises ayant participé à la construction, des financeurs, des enseignants et des apprentis a inauguré le campus des centres de formations.



Pendant les discours

Débuté en 2011, les travaux de l'IFP 43 se sont terminés en ce début d'année, « le chemin a été long avant d'obtenir ce joyau de la formation... les nouveaux locaux sont tout simplement exceptionnels ! » a déclaré Gilles Comunello, Président de l'IFP 43.

Fort des nouveaux matériels et équipements, l'IFP 43 développe de nouveaux projets : partenariat avec le Fab'Lab, ouverture d'une classe internationale dans les métiers de bouche, membre du campus régional « design, matériaux et innovation » pour le métier d'art Ebéniste. Le Président Gilles Comunello ambitionne d'atteindre des effectifs de 1 000 apprentis.

Symbole de l'inauguration, les apprentis des deux structures ont réalisé une œuvre commune : « l'arbre des métiers » représentant l'ensemble des formations dispensées au sein des CFA (cf. photo de couverture).



Les élus sont allés à la rencontre des apprentis pendant l'inauguration, ici en section coiffure

## Willkommen in Frankreich



Depuis plusieurs années, le BTP CFA Haute-Loire organise, pour ses apprentis, dans le cadre de leur formation professionnelle, des échanges au sein de l'Union Européenne, pour des expériences humaines et professionnelles enrichissantes.



Huit stagiaires allemands, accompagnés de leur formateur M. Earth et d'un traducteur, sont arrivés dimanche 26 mars. Ils sont restés jusqu'au 14 avril. Au programme de ce séjour : une semaine au BTP CFA Haute-Loire durant laquelle ils ont travaillé dans les ateliers avec les apprentis de leur filière (charpente, menuiserie, maçonnerie). Une découverte de la région était aussi prévue avec de nombreuses visites : Abbaye de la Chaise-Dieu, ville du Puy-en-Velay, Château de Polignac...

Enfin, les jeunes allemands se sont formés au sein même des entreprises pendant les deux semaines suivantes. Nous remercions donc les entreprises Babic, Assezat, Jammes et Chonion de les avoir accueillis.

En septembre, les apprentis du BTP CFA Haute-Loire se rendront à leur tour à Ludwigsburg (près de Stuttgart). À noter que cet échange n'aurait pu voir le jour sans le financement du Franco-Allemand et du CCCA-BTP.

**JOURDA**  
Multi-Location  
Véhicules utilitaires  
Tourisme  
Travaux publics...  
Nettoyage  
Entretien de tous locaux

Ets JOURDA - Multi Locations - 25, rue de Genezret  
2.1 BRIVES CHARENSAC  
04 71 29 26 45

269206

## ■ Élections 2017

### Les 112 propositions de la FFB pour « Reconstruire la France »



La Fédération du BTP Haute Loire s'implique, depuis plusieurs mois, dans les débats électoraux de l'année 2017 pour faire entendre la voix de la Profession et placer les préoccupations des entrepreneurs et artisans du Bâtiment au cœur des enjeux. À l'occasion des élections législatives, nous publions 112 propositions pour « Reconstruire la France ».

Issues d'une large consultation menée auprès de 3 000 entrepreneurs et artisans, ce document reflète les revendications du monde du Bâtiment à quelques semaines de ce scrutin essentiel.

Ces propositions couvrent tous les champs qui régulent le quotidien de l'entreprise : législation du travail, urbanisme, fiscalité, formation, marchés et sous-traitance. Des rencontres et des échanges avec l'ensemble des candidats sont programmés afin d'évoquer, notamment, les 15 priorités affichées :

- ▶ **Supprimer le compte pénibilité**
- ▶ **Poursuivre le travail de simplification normative et réglementaire**
- ▶ **Lutter contre le dumping social et le travail illégal**
- ▶ **Assouplir les règles d'embauche et de licenciement**
- ▶ **Soutenir la primo-accession à la propriété**
- ▶ **Soutenir l'investissement locatif privé**
- ▶ **Améliorer l'efficacité des aides fiscales et financières pour les travaux de rénovation énergétique**
- ▶ **Encourager l'amélioration-entretien des logements au-delà de l'efficacité énergétique**
- ▶ **Améliorer la trésorerie des entreprises**
- ▶ **Réformer le RSI**
- ▶ **Prendre en compte les efforts des entreprises en matière d'apprentissage dans les clauses d'insertion**
- ▶ **Rendre automatiques les bonus de constructibilité**
- ▶ **Réformer la fiscalité des terrains à bâtir**
- ▶ **Interdire les ordres de service à zéro euro**
- ▶ **Encadrer l'activité des plateformes numériques**



## Lutter contre la fracture territoriale

2017 est l'année qui doit confirmer le retour de la croissance dans le secteur du BTP, profondément affaibli par huit années de crise. Il est essentiel de laisser fonctionner les dispositifs qui commencent à faire leurs preuves comme le PTZ et le Pinel. Enfin, réserver l'ISF à l'immobilier serait une erreur : l'immobilier ne peut pas être assimilé à une rente improductive. Rappelons que la construction d'un logement génère 1,7 emploi direct.

Côté transition énergétique, le marché de la rénovation ne progresse que faiblement. Il est indispensable de changer de braquet si l'on veut approcher les objectifs de la stratégie bas carbone. L'amélioration-entretien représente 58 % de l'activité du Bâtiment en Auvergne-Rhône-Alpes et concerne beaucoup de zones rurales. C'est donc aussi un enjeu de fracture territoriale. La construction est l'un des rares secteurs encore présent dans toutes les communes du territoire. Forte de ces propositions, la FFB réaffirme qu'il n'y a aucune fatalité à la désertification des centres-villes ou à l'inadaptation de l'offre aux besoins qualitatifs des logements.

En Auvergne-Rhône-Alpes,  
le Bâtiment emploie 150 000 personnes,  
soit 9 % des actifs et concourt  
à hauteur de 7 % au PIB régional

## Accélérer la reprise avec le Bâtiment

Les préoccupations des entreprises de Bâtiment concernent toute la société sur des thèmes majeurs : l'emploi, le logement, l'aménagement du territoire, l'économie des territoires. En Auvergne-Rhône-Alpes, le Bâtiment emploie 150 000 personnes, soit 9 % des actifs et concourt à hauteur de 7 % au PIB régional. C'est le moment d'accélérer la reprise en plaçant les propositions du Bâtiment au cœur des débats.

## ■ Représentativité patronale

La CAPEB est la première organisation patronale de France !



La CAPEB est reconnue représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment pour la première fois de son histoire. Elle est aussi la première organisation patronale de France en nombre d'entreprises adhérentes.

La Direction Générale du Travail a publié jeudi 26 avril les résultats de la mesure de la représentativité patronale des branches professionnelles et des organisations interprofessionnelles. Ces résultats montrent que la CAPEB est, en nombre d'entreprises, la première organisation patronale de France tous secteurs d'activités confondus, tout comme l'U2P est la première organisation interprofessionnelle, également sur la base du nombre de ses entreprises adhérentes. C'est l'aboutissement d'un combat mené sans relâche depuis des années par ses représentants chefs d'entreprise élus.

La CAPEB se félicite que l'U2P (ex UPA élargi à l'Union Nationale des Professions Libérales – UNAPL) dont elle est membre fondateur, soit clairement reconnue comme l'organisation patronale française qui rassemble le plus grand nombre d'entreprises adhérentes. Pour autant, la CAPEB déplore, avec l'U2P, que la mesure de la représentativité des organisations patronales ne repose pas uniquement sur le nombre d'entreprises qu'elles représentent, comme le prévoyait la loi du 5 mars 2014, et qu'une pondération trop forte (à hauteur de 70 %) du nombre de salariés ait été imposée sous la pression des organisations qui craignaient de perdre leur leadership dans les organismes paritaires.

## Une assistance aux artisans pour répondre aux exigences des administrations



La fédération française de boulangerie rappelle aux professionnels qu'ils doivent respecter des obligations en matière d'affichage allergènes et igloo. La fédération peut fournir l'ensemble des documents pour s'informer sur ce sujet et apporter l'assistance nécessaire pour répondre aux administrations.

À noter que depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, les contrôles sanitaires effectués dans les entreprises de l'alimentation sont visibles sur le site du ministère de l'alimentation et sur l'application Alim'Confiance, téléchargeable depuis le 4 avril sur smartphone.



## La CNCT de Haute-Loire a tenu son assemblée générale

L'assemblée générale s'est déroulée le 24 avril 2017 à l'IFP-CFA de Bains. Les adhérents en ont profité pour visiter l'ensemble des locaux agro-alimentaires.

Grâce à une dynamique de parrainage instaurée, le nombre d'adhérents a doublé. Cette nouvelle équipe souhaite aujourd'hui dynamiser le syndicat départemental et faire gagner en visibilité les entreprises adhérentes par différentes actions : présence à la foire-exposition du Puy fin mai, création d'un flyer présentant les entreprises, s'engager dans une labellisation Qualichef.



Le syndicat mesure également toute l'importance de la formation et souhaite également inciter les apprentis à concourir au MAF. Les professionnels souhaitent aussi se former régulièrement sur les nouveaux enjeux de la réglementation. Un programme de formation devrait être proposé prochainement au Puy et à Clermont-Ferrand.

La CNCT rappelle qu'elle propose une assurance juridique spécifique au métier de l'agro-alimentaire par un cabinet professionnel spécialisé dans le domaine des risques techniques pour un coût de l'ordre de 100 €/an.

## Toujours des projets pour l'A.R.A.

Suite à l'assemblée générale et l'anniversaire des 30 ans de l'A.R.A.43, le président Paul Gras est heureux de faire un bilan très positif : 164 adhérents pour 2017. Cette assemblée, avec 80 participants, a été enrichie par une intervention de l'association "CŒUR et VIE 43" animée par le Dr FAVRE, dermatologue au Puy en Velay avec pour thème danger du soleil et taches brunes sur la peau à surveiller. Ensuite, le Dr CHAPON, cardiologue, est intervenu sur comment reconnaître un malaise cardiaque, les premiers gestes et surtout comment se servir d'un défibrillateur, avec des travaux pratiques sur 3 mannequins et grâce au personnel de l'hôpital E. ROUX.

Après une initiation au tir et activités pétanque, quilles finlandaises et marche nordique au centre de tir de Beaulieu le 11 mai, une visite à Lyon (traboules, parc de la tête d'or, musée des frères lumières) en juin, est prévu :

- Dimanche 15 octobre : Invitation de l'ARA 63 pour le repas de l'amitié à COURPIÈRE (transport en car)
- Voyage de l'amitié courant octobre : départ du Puy pour SATOLAS : 4 jours à FARO dans le sud du Portugal à un prix exceptionnel

Si vous êtes intéressés futurs retraités, vous serez les bienvenus. Téléphonez au 04 71 08 80 92 ou 06 37 20 65 68.

**MARTENAT**  
SUD AUVERGNE



PROFESSIONAL



**IVECO**



*Votre spécialiste Utilitaires  
en Haute-Loire*

Votre contact : Thomas COSTE 06 15 64 32 13

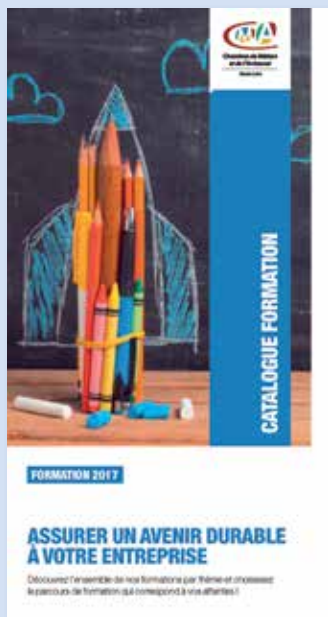
Votre contact : Mickael THÉRON 06 15 89 74 40

43700 - ZI Saint-Germain-Laprade

Tél. : 04 71 05 50 00

www.martenat.fr

Ouvert 6 jours sur 7



Renseignements :  
Service formation  
04 71 02 34 56  
inscriptionformation@  
cma-hauteloire.fr

Pour améliorer votre utilisation de l'outil informatique, réservez dès maintenant vos dates pour les formations « pack informatique » organisées en 2018.

#### Parcours de 6 modules de formation avec accompagnement pédagogique :

- **Sessions d'hiver** : les mardis à partir du 9 janvier 2018 au 13 mars 2018 (hors vacances scolaires)
- **Session de printemps** : les lundis à partir du 2 avril 2018 au 11 juin 2018 (hors fériés)

## Calendrier formation > septembre à décembre 2017

au Puy-en-Velay, à Brioude et à Monistrol-sur-Loire

• Réalisez vos documents publicitaires - Brioude	> 5 et 12 septembre
• Répondez à un appel d'offres en marché public - Le Puy	> 18 septembre
• Les nouveaux outils de communication : smartphone, tablettes, réseaux sociaux - Monistrol	> 25 septembre et 2 octobre
• De la stratégie de développement commercial à la signature client - Le Puy	> 2, 9, 16, 23 et 30 octobre
• Vente en ligne - Le Puy	> 3 octobre
• Pack info - Le Puy, Brioude et Monistrol	> 5, 12, 19, 26 oct., 2, 9, 16 et 23 nov.
• Préparez créez et référez votre site internet - Le Puy	> 9, 16, 23, 30 oct., 2, 9, 16 nov.
• INCO - Bains	> 9 octobre
• Document unique - Le Puy	> 16 octobre
• Photographiez, retouchez communiquez avec vos photos - Monistrol	> 23, 30 octobre, 6 novembre
• Maîtrisez vos frais généraux et vos achats - Le Puy	> 26 octobre
• Gérez votre trésorerie - Le Puy	> 26 octobre
• Connaissance et gestion de soi - Monistrol	> 30 octobre et 6 novembre
• Votre point de vente - Le Puy	> 6 et 13 novembre
• Apprenez à déléguer - Le Puy	> 4 et 11 décembre
• HACCP - Bains	> 6 et 13 novembre
• Maintenance de site internet niveau 3 - Monistrol	> 13 et 20 novembre
• Gestion du stress - Monistrol	> 13, 20 et 27 novembre
• SST - Le Puy	> 14 et 21 novembre
• Optimisez votre présence sur un stand - Le Puy	> 20 et 27 novembre
• Gérez votre micro-entreprise - Le Puy	> 23 et 30 novembre
• TAXIS : actualisation des connaissances Monistrol et Le Puy	> 24 novembre et 1 <sup>er</sup> décembre (Monistrol) > 25 novembre et 2 décembre (Le Puy)
• Valorisez votre image Relooking - Monistrol	> 4 et 11 décembre
• Étudier l'opportunité d'un changement de régime fiscal - Le Puy	> 4 et 11 décembre
• Maintenance de Site internet - Le Puy	> 5 et 12 décembre
• Perfectionnement Excel - Le Puy	> 7 et 14 décembre

### ■ Secteur alimentation : La Chambre de Métiers, prestataire de formation OPCALIM.

Des formations financées pour vos salariés dans le cadre du catalogue TPE PME de l'OPCALIM



**Chefs d'entreprises du secteur alimentation, saisissez l'opportunité de faire former vos salariés à travers un dispositif très simple et sans faire l'avance du coût de la formation :**

#### 🕒 SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) > 2 jours

> les mardis 14 et 21 novembre 2017

Comment porter efficacement secours à un collègue accidenté sur le lieu de travail ? Comment lui prodiguer les premiers soins ? Cette formation abordera le rôle du sauveteur secouriste du travail :

- Soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer,
- Examiner la victime et effectuer les gestes appropriés,
- Alerter ou faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

**LE PLUS :** Le diplôme « Sauveteur Secouriste du Travail » sera délivré à l'issue de la formation.

#### 🕒 FORMATION CAPACITAIRE EN HYGIÈNE ALIMENTAIRE : MÉTHODE HACCP > 2 jours

> les lundis 6 et 13 novembre 2017

Cette formation doit permettre aux participants d'acquérir les capacités nécessaires pour organiser et gérer leurs activités dans des conditions d'hygiène conformes à la réglementation et satisfaisantes pour la clientèle.

- Connaître les règles d'hygiène alimentaire.
- Repérer les dysfonctionnements en matière d'hygiène et de qualité.
- Identifier et maîtriser les risques biologiques.
- Appréhender les méthodes et outils de sécurisation sanitaire des aliments.

**Serge Vidal**

Président  
de la Chambre  
Régionale de Métiers  
et de l'Artisanat  
Auvergne  
Rhône-Alpes



**La tendance  
semble s'inverser**

Enfin une bonne nouvelle, depuis 7 années, l'emploi n'avait pas cessé de se dégrader dans l'artisanat en Auvergne-Rhône-Alpes comme ailleurs mais les chiffres qui nous arrivent m'amènent à un peu plus d'optimisme. Certes ne crions pas victoire, une hirondelle ne fait pas le printemps, mais l'hémorragie destructrice d'emplois semble s'inverser en même temps que le nombre de défaillances d'entreprises connaît une baisse, surtout sur les territoires ruraux.

Si l'on ajoute à cela, une hausse du nombre de créations d'entreprises artisanales, il y a tout lieu de penser qu'après 2016 dont on peut imaginer qu'elle a été une année de transition, nous allons enfin connaître en 2017 un redémarrage progressif de l'activité.

Bien entendu, il s'agit d'une tendance générale à pondérer en fonction des secteurs d'activité et des secteurs géographiques. Il y a lieu d'être prudent, ce retournement de tendance peut être mis à mal si l'on connaissait par ailleurs une dégradation du climat social qui viendrait perturber et donc fragiliser une économie renaissante.

Parions sur la responsabilité de tous.



**www.avisé-info.fr**

le site d'informations pour les artisans

Accompagner et soutenir le développement et la compétitivité des entreprises artisanales en les aidant dans leur prise de décision, telle est la vocation du site Web d'informations stratégiques [www.avisé-info.fr](http://www.avisé-info.fr).

Cet outil du Réseau des CMA d'Auvergne-Rhône-Alpes, 100 % dédié aux entreprises artisanales, met à disposition des données, précises et actualisées. Outil de veille simple et pratique d'utilisation, il permet aux entreprises d'anticiper les évolutions de leur secteur, comprendre leur environnement, adapter leur offre, innover et décider.

Les 5 grands secteurs d'activité de l'artisanat sont traités sous forme de rubriques :

- l'alimentaire,
- le bâtiment,
- la fabrication,
- les métiers d'art,
- les services.

- la réglementation propre à chaque activité,
- des aides à la gestion de leur entreprise (aides au financement, droit du travail, développement numérique...),
- les opportunités d'affaires, via des événements, des appels à projets ou des appels à candidatures,
- la santé économique des activités de l'artisanat en Auvergne-Rhône-Alpes et en France...

**Alimenter la réflexion  
stratégique des artisans...**

Les artisans et futurs artisans ont ainsi à disposition des éléments sur :

- les dernières tendances de consommation des Français, leurs attentes,
- les innovations et les évolutions des métiers de l'artisanat,

**Rester en alerte grâce  
aux lettres d'information**

Avisé propose des lettres électroniques bimestrielles gratuites. Chaque lettre est constituée d'une sélection d'informations publiées le site Web [avisé-info.fr](http://www.avisé-info.fr). Vous recevez ainsi, directement dans votre boîte mail, l'essentiel des actualités de votre secteur.

**Vous n'êtes pas encore abonné ?  
N'hésitez pas à contacter l'équipe Avisé  
en écrivant à [contact@avisé-info.fr](mailto:contact@avisé-info.fr)**

Avisé vous informe... ►



**COURSE À PIED**

«DU BITUME ET DES OBSTACLES»



**RUGBY**

CUDMORE : «PRÉSUMÉ COUPABLE»



**LE VOLLEY EN AUVERGNE**

«RAVIVER LA FLAMME»



100 pages  
**4,90€** chez votre marchand de journaux et sur [CentreFranceboutique.fr](http://CentreFranceboutique.fr)

## La consommation collaborative, à la fois menace et opportunité pour l'artisanat

Certains parlent d'ubérisation de l'économie, en lien avec le géant Uber qui a secoué le secteur du transport, ou du concept de «disruption», cette tendance de fond qui révolutionne la consommation.

L'économie collaborative désigne « un ensemble d'activités visant à la production de valeur en commun et reposant sur de nouvelles formes d'organisation du travail ». La valeur centrale est donc le partage : de biens, de services, de compétences. La consommation retrouve une finalité d'usage, et non plus de possession.

Evidemment cette révolution a été poussée par le numérique et l'explosion d'internet, mais pas seulement. La crise économique, la prise de conscience écologique, l'expérience de la consommation et la volonté d'obtenir le meilleur produit ou service au meilleur prix, la recherche du lien par l'échange et la rencontre, l'attrait de l'indépendance (le modèle 100% salarié étant en passe d'être dépassé) sont autant de raisons au développement de cette consommation collaborative.

Aujourd'hui, en France, son marché est estimé à 3,5 milliards d'euros. Plus de 270 plateformes internet collaboratives existent, dont 70 % sont françaises.

Fin 2014, 88 % des Français disaient avoir réalisé au moins une fois une pratique collaborative. En 2015, près de la moitié ont déjà acheté ou vendu à un autre particulier sur Internet.

Un large spectre de secteurs d'activités est concerné, au vu des domaines de la vie courante auxquels répondent aujourd'hui les plateformes collaboratives :

- le logement (Airbnb, PAP...)
- l'alimentation (les AMAP, La vache qui dit Oui, VizEat, Mon Voisin Cuisine...)
- le déplacement (BlaBlaCar...)
- l'entretien de son jardin (prêter son jardin...)
- le financement de projet (Ulule, KissKiss Bank Bank...)
- l'habillement (Vinted...)
- l'équipement (Le Bon Coin...)

Et les prévisions de développement sont gigantesques. Une étude du cabinet d'audit PWC estime que le montant des transactions de ce pan de l'économie sera multiplié par 20 dans les 10 ans, pour atteindre 570 milliards au niveau mondial contre 28 milliards aujourd'hui.

### Au premier abord cela ressemble à une menace pour l'économie « réelle » et notamment les petites entreprises

Tout d'abord car les contours réglementaires restent flous, et certains secteurs s'élèvent contre une concurrence jugée déloyale.

Il est vrai que les règles d'hygiène ne sont pas les mêmes quand je vais dîner au restaurant ou chez mon voisin rencontré sur une plateforme internet. De même, les exigences de compétences ne sont pas identiques quand je fais appel à un paysagiste ou que mon voisin vient entretenir mon jardin moyennant contrepartie en légumes ! Sans parler des distorsions sociales : les travailleurs de l'économie collaborative n'ayant, le plus souvent, ni statut, ni couverture sociale, ni statut fiscal.

Mais les choses évoluent. Le projet de loi pour une république numérique veut rendre plus lisible le détail du prix total des produits vendus sur les plateformes collaboratives (commissions, assurances, frais de livraison...). Il ambitionne également de fiabiliser les avis en ligne, bases fondamentales de cette économie du partage.

De même, au niveau fiscal, le législateur a clarifié les choses début septembre 2016 : tous les revenus issus des échanges sur les plateformes doivent être déclarés, exception faite des activités de partage et de co-consommation. Celle-ci est définie par « une prestation de service dont bénéficie également le particulier qui la propose ». Donc, si vous louez votre voiture à votre voisin, les revenus sont imposés, si vous covoiturez avec lui, non. Mais attention, les revenus issus de l'acte de co-consommation ne doivent pas être supérieurs au montant du partage des frais. En clair, aucun bénéfice. Ou alors, il faut le déclarer. Idem, pour le co-cooking : il est exonéré d'impôt dans la mesure où le prix couvre les dépenses engagées pour cuisiner, et seulement si le repas est pris au domicile du cuisinier. Dans tous les autres cas, notamment s'il y a livraison, alors il y a imposition. Le texte prévoit tout de même des seuils pour être imposables et certains abattements.

Les plateformes collaboratives seront bientôt contraintes d'informer les utilisateurs sur leurs obligations fiscales et sociales. Et suivra peut-être l'obligation de transmettre les informations en direct à l'administration fiscale.

### Alors comment l'artisanat peut-il profiter de cette tendance ?

En y regardant de plus près, les valeurs qui sous-tendent la consommation collaborative sont justement celles de l'artisanat : proximité, lien social, production locale, savoir-faire, relation de confiance, personnalisation...

De même, comme ce mode de consommation est basé sur l'usage, il convient également de s'inscrire dans une logique de service, en proposant avec le produit, un service personnalisé au client.

## Rien d'inaccessible à l'artisan, bien au contraire !

Par ailleurs, de nouvelles plateformes se créent, représentant des opportunités de marché pour l'artisanat. Par exemple, dans le secteur des petits travaux de rénovation et du dépannage, des sites comme "Allo Marcel" ou "Mes dépanneurs" proposent aux consommateurs des entreprises pouvant répondre rapidement à leurs besoins d'intervention. Évidemment, tous les travaux passant par ce site sont commissionnés, mais cela peut permettre à l'entreprise d'élargir son marché.

Les sceptiques argueront que le risque n'est pas nul de placer l'artisan dans une position de faiblesse face à une grande plateforme, que la liberté tarifaire est mise en danger ou encore que la majorité des entreprises recensées sont des auto-entrepreneurs. Mais ces plateformes ne rétrécissent pas le marché, au contraire elles attirent des consommateurs nouveaux, qui n'auraient peut-être pas fait appel aux entreprises de proximité sans elles.

Quel que soit les opérateurs derrière ces plateformes, il est clair que l'artisanat doit s'adapter à des codes parfois nouveaux : réactivité, prix, communication, et surtout notation par le client.

Les jeux sont donc ouverts pour l'artisanat face à cette nouvelle façon de consommer, encore une fois, son adaptabilité sera sa meilleure arme. ■

Source : Avisé



## Le Conseil de la Formation finance vos formations

*Vous êtes chef d'entreprise, conjoint collaborateur ou associé inscrit au répertoire des métiers ou micro-entrepreneur exerçant une activité artisanale et vous désirez suivre une formation générale, de gestion, commercialisation... Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge du Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes.*



Le Conseil de la Formation intervient sur les actions dites transverses dont le contenu n'est pas lié au geste professionnel. A titre d'exemple, les formations "bureautique", "comptabilité", "Photoshop"... peuvent faire l'objet d'une prise en charge.

**NOUVEAU**

**Déposez en quelques clics votre demande de financement en ligne !**

<http://cdf.crma-auvergnerhonealpes.fr>

- 1** Munissez vous de votre numéro SIREN et des pièces nécessaire à votre dossier
- 2** Lors de votre première demande, vous devez impérativement créer votre compte. Vos identifiants vous seront communiqués par retour de courriel. Si vous n'avez pas communiqué d'adresse Email lors de votre immatriculation au Répertoire des Métiers, contactez le Centre de Formalités des Entreprises de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de votre département.
- 3** Lorsque votre compte est créé, connectez vous en utilisant votre numéro SIREN et votre mot de passe. Vous pouvez alors vérifier les informations vous concernant en cliquant sur "Mon compte" en haut à droite de l'écran.
- 4** Saisissez votre demande de financement : cliquez sur le bouton **Envoyer** en haut du tableau de bord.
- 5** Validez chaque étape de la saisie avec le bouton **→**

Déposez les documents nécessaires (en format PDF, JPEG, TIFF...). Chaque pièce doit être fournie dans un fichier séparé. Attention : tous les documents doivent être déposés à la suite et au même moment, sinon la saisie ne sera pas validée. Une fois, votre demande validée (état dossier = 1 - Inclusion en cours), vous pourrez consulter les documents déposés en cliquant sur mais vous ne pourrez plus apporter de modifications. Si vous constatez une erreur ou rencontrez un problème, contactez-nous !

Votre dossier et son avancement sont à tout moment, accessibles sur le portail et vous serez tenu informé du suivi de votre demande par courriel : accusé de réception, éventuelle demande de compléments, décision, règlement.

Pour les actions de formation à caractère technique et professionnel, vous devez vous adresser au Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales (FAFCEA), géré au niveau national par les organisations professionnelles représentatives de l'artisanat.

FAFCEA : 14, rue Chapon - 75139 Paris Cedex 03  
01 53 01 05 22

accueil@fafcea.com - www.fafcea.com

Pour plus d'informations sur les critères et barèmes de prise en charge, rendez-vous sur [crma-auvergnerhonealpes.fr](http://crma-auvergnerhonealpes.fr)

Ou contactez :

Si vous êtes dans l'Allier et de la Haute-Loire :

**Corinne Fleury : 04 73 29 42 00**

[corinne.fleury@crma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:corinne.fleury@crma-auvergnerhonealpes.fr)

Si vous êtes dans le Cantal et du Puy-de-Dôme :

**Stéphanie Redon : 04 73 29 42 01**

[stephanie.redon@crma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:stephanie.redon@crma-auvergnerhonealpes.fr)

## Les élus de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes réunis en Assemblée Générale au Puy-en-Velay

C'est à l'Hôtel du Département de la Haute-Loire que s'est tenue l'Assemblée Générale de la CRMA lundi 22 mai. L'occasion pour Serge Vidal, Président de la CRMA et Président de la CMA de la Haute-Loire d'accueillir ses collègues dans son département.

Serge Vidal a rappelé la dynamique impulsée par la CRMA que ce soit en termes d'actions économiques que dans le domaine de la formation continue et de l'apprentissage.

Il s'est dit notamment extrêmement mobilisé sur le dossier du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation mis en œuvre par le Conseil Régional. Il a également annoncé que la CRMA sera membre du Conseil de Surveillance de l'agence régionale de développement économique « Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises ». L'objectif principal étant de satisfaire les entreprises artisanales, en les accompagnant notamment vers l'innovation et l'utilisation des nouvelles technologies.

L'apprentissage, reste un axe fort de la politique des CMA en faveur des jeunes et des entreprises, d'autant plus que le Conseil Régional s'est fixé comme objectif de former 55 000 apprentis sur l'ensemble de la région. Selon Serge Vidal « les Centres d'Aide à la Décision, les développeurs de l'apprentissage, la bourse de l'apprentissage sont autant d'outils sur lesquels nous sommes fortement soutenus et qui doivent permettre de concourir à cette finalité. »



Sur le plan de la formation les CMA souhaitent s'adapter aux attentes des micro-entreprises dont le nombre est en augmentation constante. Dans certaines chambres, il représente jusqu'à 70% des nouveaux inscrits. Compte tenu de ce phénomène, il semble nécessaire de mettre en place des mesures destinées à favoriser la formation de ces futurs chef d'entreprise et de les amener à évoluer vers des statuts garants de plus de pérennité.

Enfin, Serge Vidal a évoqué les récentes élections présidentielles : « Vous avez pu lire que ni ministre ni secrétaire d'état n'ont été nommés, toutefois des contacts nous laissent à penser qu'un secrétaire d'état pourrait être nommé après les législatives. Il nous appartient, d'être vigilant sur l'avenir de notre réseau et celui de nos métiers notamment en ce qui concerne la qualification. Ne pas vouloir entraver la volonté d'entreprendre ne doit pas s'entendre comme la volonté de mise à mort de nos qualifications, de nos diplômes, gage de qualité et de sécurité pour les clients de la plus grande entreprise de France. Une évolution de notre système, peut-être, mais tout n'est pas à mettre à bas. Ainsi dans ce monde en pleine mutation, il nous appartient de montrer que nous sommes des acteurs incontournables du monde économique pour que demain, nous en devenions des acteurs indispensables. »

## Cinq des champions régionaux Auvergne-Rhône-Alpes des Olympiades des Métiers 2017 font leur entrée en équipe de France des Métiers !

Médaillés d'or et d'argent lors des finales nationales à Bordeaux du 9 au 11 mars dernier, ils représenteront la France lors de la WorldSkills Competition à Abu Dhabi qui se déroulera du 14 au 19 octobre 2017 et qui réunira près de 1200 candidats issus de 76 pays dans une cinquantaine de métiers.

Ces cinq candidats ont su démontrer talent, savoir-faire et détermination durant les épreuves des dernières Finales Nationales.

Dans le cadre de leur entraînement en vue de la compétition internationale, ces jeunes champions ont déjà achevé leur première semaine de perfectionnement technique en Centre d'Excellence. Deux semaines supplémentaires de préparation (voire plus pour certains métiers) sont désormais à prévoir, auxquelles s'ajouteront deux stages de préparation physique et mentale d'ici octobre 2017, sans compter l'entraînement personnel quotidien.



### Les 5 candidats de la région Auvergne-Rhône-Alpes intégrant l'équipe de France

#### En construction béton armé



**Joris Sampayo** en contrat d'apprentissage, originaire de Voiron (38), apprenti maçon dans une entreprise de rénovation de monuments historiques à Echirolles (38) et **Kévin Devos**, 21 ans, salarié, originaire de Roubaix (59), sur le tour de France à la fédération Compagnonnie des Métiers du Bâtiment à Echirolles (38)

#### En cuisine



**Paul Marcon**, 21 ans, salarié, originaire de St-Bonnet-le-Froid (43), formé à Thonon-les-Bains (74), second de cuisine au restaurant Jérémy Galvan à Lyon (69)

#### En soins esthétiques



**Noémie Badey**, 21 ans, en recherche d'emploi, originaire de Chatillon (69), formée à Lyon (69)

#### En plomberie et chauffage

**Joris Vernadet**, 19 ans, représentera la France en cas de désistement du candidat titulaire. Né à Ambert (63) actuellement apprenti au BTPCFA Haute-Loire (43).



### 96 % DES ENTREPRISES ADHÉRENTES SONT PRÊTES À NOUS RECOMMANDER.

- Pour les chefs d'entreprise : la mise en place et le pilotage du contrat peuvent être intégralement gérés en ligne.
- Pour les salariés : la possibilité de compléter eux-mêmes l'offre choisie grâce à un renfort personnalisé, sans coûts ni démarches supplémentaires pour l'entreprise.

Contact : 04 73 16 63 61



**Harmonie mutuelle**

En harmonie avec votre vie

SANTÉ

PRÉVENTION

PRÉVOYANCE

1<sup>re</sup> mutuelle santé de France, au service des entreprises et des salariés. Découvrez nos solutions sur [harmonie-mutuelle.fr/devis-entreprise](http://harmonie-mutuelle.fr/devis-entreprise)





## L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

# Des SOLUTIONS ouvertes à toutes les situations

*Depuis la loi du 10 juillet 1987, la France s'est donnée les moyens de réussir l'égalité des chances en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.*

Depuis cette date, la loi impose aux entreprises privées de plus de 20 salariés d'employer, dans leurs effectifs, 6 % de travailleurs handicapés, et propose d'atteindre cet objectif selon cinq modalités : Le recrutement ou le maintien en emploi de travailleurs handicapés, la sous-traitance d'activités de production (ou de services) auprès des ESAT (anciennement les CAT) et / ou des entreprises adaptées (anciennement les ateliers protégés), l'accueil de stagiaires handicapés de la formation professionnelle, l'engagement d'un plan d'action handicap contractualisé avec l'État (accord agréé par la DIRECCTE), ou de verser une contribution à un fonds mutualisé. Ce fonds mutualisé s'appelle l'AGEFIPH : Association Gestionnaire du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées.

Avec les fonds collectés, l'AGEFIPH œuvre pour encourager toutes les entreprises privées, de toute taille (TPE, PME, ...) à recruter et à maintenir en emploi des personnes handicapées, travailleurs indépendants compris. En ce sens et pour agir efficacement, l'AGEFIPH finance notamment deux services dans chaque département :

• **Cap emploi**, qui aide et accompagne au recrutement des demandeurs d'emploi en situation de handicap en vue de leur insertion durable en milieu ordinaire de travail, tout en mobilisant en parallèle les employeurs (privés ou publics) sur l'emploi des personnes handicapées.

• **Le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH)**, dont la mission est d'aider les entreprises et les salariés en situation de handicap quel que soit leur statut, à trouver une solution sur-mesure de maintien dans l'entreprise quand apparaît une inadéquation entre l'état de santé de la personne et son poste de travail : étude ergonomique, aménagement technique ou organisationnel, aménagement de temps de travail, formation...

Cap emploi et le SAMETH peuvent apporter des conseils individualisés aux artisans qui sont confrontés à des difficultés liées soit à leur situation personnelle, soit à celle d'un de leurs employés.

Quelles sont les questions à se poser ? Quelles démarches pouvez-vous réaliser ? De quelles aides pouvez-vous bénéficier ? Comment compenser le handicap et faire face à l'urgence du maintien dans l'emploi ?

Pour appréhender l'intervention des deux services AGEFIPH, des illustrations sont présentées en page suivante.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Cap Emploi 43 - 14, chemin des Mauves - Mons - 43000 Le Puy-en-Velay - 04 71 02 13 87

Sameth 43 - 14, chemin des Mauves - Mons - 43000 Le Puy-en-Velay 04 71 02 64 26

## Témoignage de **Daniel ARCIS**

artisan boucher charcutier traiteur,  
installé au Puy-en-Velay depuis 2012

### Quelle est votre activité ?

Je suis artisan boucher charcutier traiteur. J'ai toujours travaillé dans les métiers de bouche, avec les côtés plaisants du métier et aussi avec toutes les contraintes physiques du secteur professionnel.

Je transforme mes produits sur place et mon point de vente est sédentaire.

### Quel problème physique avez-vous rencontré ?

Il y a deux ans, j'ai dû m'arrêter (en maladie) car avec l'âge et les sollicitations continues du travail, mon dos n'a pas suivi. Cet arrêt a été obligatoire, parce que pendant trop longtemps j'ai voulu résister et affronter la douleur.

Ce dernier arrêt de travail m'a coûté parce que j'aime mon métier, mes clients et les gens avec lesquels je travaille. À 54 ans, il me reste encore une petite dizaine d'années de cotisations pour pouvoir prétendre à la retraite et je n'envisage pas de laisser tomber mon métier.

### Comment avez-vous connu le SAMETH ? et de quelles prestations d'accompagnement avez-vous bénéficié ?

En discutant avec un client, j'ai connu l'existence du SAMETH, qui est venu à ma rencontre assez rapidement et qui m'a conseillé dans mes démarches.

La première étape a été de déposer une demande de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Celle-ci m'a confirmé que mes problèmes de dos étaient liés à mon activité professionnelle et que je devais entreprendre l'adaptation de mon environnement de travail et repenser l'organisation de mon travail avec mon ouvrier.



Pour bien identifier toutes les activités qui me provoquent des douleurs, le SAMETH a fait appel à un cabinet de spécialistes en ergonomie du travail (financé par l'AGEFIPH). Pour pallier à mes difficultés, durant la période de l'étude ergonomique de mon environnement de travail, le SAMETH a également sollicité l'AGEFIPH pour m'aider à recruter, en CDD, un second ouvrier pour faire les activités que je n'arrivais plus (ou difficilement) à faire : porter les charges, installer et retirer les produits de la banque réfrigérée... tous les gestes professionnels qui me provoquaient des douleurs.

Au terme de son étude, l'ergonome m'a conseillé de modifier un certain nombre de choses techniques : la hauteur de mes plans de travail, la façon de manipuler les pièces de viande à transformer... Les coûts des adaptations sont restés raisonnables et ont été financés en partie par l'AGEFIPH et le RSI, après que le SAMETH ait assuré le montage des dossiers administratifs.

### Comment se passe votre quotidien de chef d'entreprise aujourd'hui ?

Un an après la fin des adaptations, je peux retravailler avec moins de difficultés, et je suis ravi de pouvoir continuer d'exercer mon métier.

## Autre témoignage

### Fabien MICHEL,

gérant de la SARL Fabien Michel

(maçonnerie, taille de pierre et enduits à la chaux), installée à Blavozy

Il a formé Guillaume en apprentissage en maçonnerie, et ce dernier a fini son cursus en BP major de promotion en 2014. Fabien Michel avait prévu d'embaucher ce jeune à la fin de sa formation. Malheureusement, suite à un grave accident, le jeune ex-apprenti a perdu l'usage de ses jambes quelques jours seulement après la remise de son diplôme.

Pendant sa longue période de rééducation, Guillaume ne faisait plus partie de l'effectif de l'entreprise. Dans le même temps, Fabien Michel, à la tête d'une équipe de 17 personnes, identifiait le besoin de s'appuyer sur un « second » pour gérer l'entreprise plus efficacement et l'aider dans les tâches administratives. Estimant que Guillaume avait des capacités pour évoluer vers un volet gestion de l'entreprise et assumer des responsabilités, il lui a alors proposé de devenir conducteur de travaux. Pour cela, et après avoir pris contact avec l'Agefiph et l'AFPA, Guillaume est parti 18 mois en formation. Il n'a pas été simple de trouver les financements pour cette formation, mais aujourd'hui, ce jeune a toute sa place dans l'équipe de Fabien Michel et dans ses nouvelles missions.

Au moment du choix de cette embauche, l'entreprise construisait un nouveau dépôt à Blavozy. Pour accueillir au mieux Guillaume, en prenant en considération le fait qu'il se déplace en fauteuil roulant, l'architecte a alors apporté les conseils nécessaires pour adapter l'accessibilité du bâtiment.



Aujourd'hui, Guillaume fait preuve d'un grand professionnalisme et s'implique beaucoup dans son nouveau métier. De son côté, Fabien Michel ne regrette pas son choix de l'avoir accompagné et soutenu dans son évolution professionnelle. Il a même commandé un fauteuil roulant avec une assistance électrique pour permettre à son conducteur de travaux de se déplacer sur les chantiers les plus accessibles et assister aux réunions de chantiers.

La CMA43 félicite également Fabien Michel qui vient de recevoir le prix régional du maître d'apprentissage 2017 dans la catégorie « Engagement du maître d'apprentissage ». Ce prix récompense les maîtres d'apprentissage pour leurs démarches exemplaires mises en œuvre pour accueillir, former et accompagner les apprentis dans la construction de leur projet professionnel.



## Agir en faveur du patrimoine et de l'emploi : le parcours insertion et formation aux métiers du patrimoine

- L'emploi est une priorité nationale.
- Des entreprises locales dans le domaine du patrimoine peinent à recruter.
- Des personnes ont besoin d'un parcours d'insertion et de formation professionnelle.
- Des entreprises sont prêtes à développer des partenariats (apprentissage et alternance).
- Les métiers du patrimoine présentent des opportunités d'insertion, de formation et d'emploi.

Face à ces nombreux constats, la Délégation de la Fondation du Patrimoine (Auvergne) a lancé le **PARCOURS INSERTION ET FORMATION AUX MÉTIERS DU PATRIMOINE** en mobilisant un collectif d'acteurs : structures d'insertion et de formation, entreprises, artisans, collectivités et mécènes. Il est ouvert aux personnes en difficultés d'insertion professionnelle, bénéficiant de dispositifs d'accompagnements rémunérés et fortement motivés pour les métiers de l'Artisanat et du Patrimoine.

Il est piloté par la Fondation du Patrimoine et 3 chantiers d'insertion : Avenir (63), Etudes et Chantiers (63) et Meygalit (43). 6 à 8 candidats par an, répartis sur les 3 structures bénéficient d'un parcours individualisé ayant pour objectif l'accession à l'emploi.

Pour mener à bien ce parcours nous avons besoin de vous, artisans, entrepreneurs, mécènes !



Si vous souhaitez mettre votre expérience et savoir-faire au profit de ce parcours et/ou le financer, vous pouvez contacter l'association Meygalit au 07 84 26 47 71 ou la Fondation du Patrimoine au 04 73 30 90 01  
Meygalit : meygallit.patri@orange.fr / www.meygalit.fr



## Actualités métiers d'art

• Au Puy-en-Velay, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, les rues Chênebouterie et Raphaël sont métamorphosées en Rue des Arts ! Quatre boutiques éphémères seront ouvertes pendant cette période aux côtés des artisans d'art installés à l'année. Ce quartier historique devient ainsi une véritable vitrine des savoir-faire locaux et artisanaux. Projet mené en partenariat avec la ville du Puy et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



• Le 17 juillet, à l'occasion du passage du tour de France au Puy-en-Velay, un grand marché d'artisanat d'art est organisé place du marché couvert en collaboration avec l'association LozArt.

• Les 18, 19 et 20 août aura lieu la 10<sup>e</sup> édition de la biennale des métiers d'art du bois à La Chaise-Dieu, organisée par l'association Casa d'Art.

### PROFESSIONNELS



**VOTRE PATRIMOINE PROFESSIONNEL MÉRITE UNE COUVERTURE ADAPTÉE, VOTRE BANQUE EST LÀ POUR ASSURER VOTRE ENTREPRISE.**

**ASSURANCE MULTIRISQUE PRO**

0 825 01 02 02 Service 0,15 € / min + prix appel

**Crédit Mutuel**

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.





ASM

# QUELLE SAISON !



**cf** la montagne

HORS-SÉRIE  
84 pages

**6€**

chez votre marchand de journaux et sur [CentreFrance  
boutique.fr](http://CentreFranceboutique.fr)